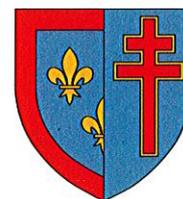


Angers, le 8 avril 2021



Monsieur le Premier Ministre,

La loi n° 2021-191 du 22 février 2021 a acté le report de mars à juin 2021 du renouvellement général des conseils départementaux et des conseils régionaux. Dans son article 3, la loi disposait qu'au plus tard le 1^{er} avril 2021, le Gouvernement remettrait au Parlement une analyse du Conseil scientifique sur l'état de l'épidémie de covid-19, sur les risques sanitaires à prendre en compte et sur les adaptations nécessaires à la tenue des scrutins et des campagnes électorales.

Comme vous l'avez annoncé dans votre discours devant le Parlement le jeudi 1^{er} avril 2021, le Gouvernement s'oriente vers un maintien des élections départementales et régionales les 13 et 20 juin prochains. Seules des conditions sanitaires impérieuses de nature à compromettre l'organisation de la campagne ou du scrutin pourraient justifier un nouveau report.

Nos compatriotes sont face à un double calendrier, un calendrier vaccinal et un calendrier électoral, le premier étant au cœur de toutes les inquiétudes et les attentes. Il ne peut y avoir d'élections sans une campagne de vaccination claire et réussie. Si le calendrier de livraison des doses de vaccin est respecté, mi-juin près de 30 millions de Français seront vaccinés. Les gestes barrières seront donc encore de vigueur et le virus encore bien présent, à des niveaux bien plus bas qu'aujourd'hui nous l'espérons tous.

Le Conseil scientifique, s'il n'a pas clairement plaidé pour un nouveau report du scrutin, a fait état d'un nombre important de recommandations à la bonne tenue de celui-ci en période de crise sanitaire.

Ainsi, je recommande vivement, comme le Conseil scientifique d'ailleurs, que les personnes qui seront amenées à tenir des bureaux de vote dans deux mois soient vaccinées et que celles qui s'engagent à en tenir fassent partie des publics prioritaires à vacciner. Il y a urgence à agir, notamment pour respecter le délai entre les deux doses de vaccin.

Ce sont eux, ces volontaires, qui seront au contact du plus grand nombre de citoyens lors des élections à venir, et aujourd'hui personne ne nie qu'il y a eu contaminations à l'occasion des élections municipales de 2020.

Je rejoins également la recommandation du Conseil scientifique qui préconise le vote en extérieur quand cela est possible.

Si nous ne souhaitons pas confiner la démocratie, il faut s'en donner les moyens et cela passe en priorité par celles et ceux qui lui donnent de leur temps.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.


Christian GILLET

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS